

AVIS AU PUBLIC

CONCERTATION RELATIVE A LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CALAIS

Madame la Présidente de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers informe que, par délibération du 6 avril 2023, a décidé de poursuivre la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Calais et a ouvert la concertation auprès du public.

La concertation sera ouverte pendant toute la durée de l'élaboration du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Calais. Le bilan de la concertation sera tiré par délibération en Conseil communautaire avant la mise en enquête publique du projet de modification du PLU de Calais. Ce bilan sera ensuite tenu à disposition du public et joint au dossier d'enquête publique.

En vertu de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation du public suivantes ont été définies :

- **Pour s'informer :**

Un avis au public est affiché au siège de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers et en mairie de CALAIS durant toute la période de concertation.

Un dossier de concertation sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la concertation préalable sur le site internet : <https://www.grandcalais.fr/> , et au service Urbanisme de la commune de Calais (9 rue Paul Bert à Calais) aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- **Pour s'exprimer :**

Un registre papier de concertation sera mis à disposition du public au service Urbanisme de la commune de Calais (9 rue Paul Bert à Calais) aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme-planification@grandcalais.fr

Par courrier postal : le public aura la possibilité d'envoyer ses remarques par courrier écrit à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers - Service Urbanisme-Planification - 76, bd. Gambetta - CS 40 021 – 62 101 Calais Cedex